

Conseil citoyen

Le conseil citoyen de Lunel est l'instance de concertation du Contrat de Ville. Il permet d'associer des habitants, des associations et d'autres acteurs locaux à l'action mise en œuvre pour améliorer les conditions de vie au sein du quartier défini par l'État comme prioritaire.

En exprimant son avis, le Conseil citoyen permet aux acteurs institutionnels de s'appuyer sur le regard complémentaire d'usagers, de bénévoles et de professionnels "de terrain". Cette instance constitue également un espace de propositions susceptibles d'enrichir l'action conduite dans le cadre du Contrat de Ville.

Le conseil citoyen compte 24 membres, répartis en deux collèges : le premier est composé de 16 habitants résidant au sein du périmètre prioritaire ; le second de 8 associations et autres acteurs locaux (commerçants, artisans, entreprises, professions libérales...) intervenant dans le cadre de la Politique de la ville et/ou implantés au sein du périmètre prioritaire.

